



Mon epoux besoin de travailler, comment faire pour avoir droit

Par **marlenefofah**, le **07/03/2015** à **03:40**

Bonsoir,

Je habite en France depuis 2011, et mon enfant vien de naitre ici e mon époux est venue vivre avec nous, je voulais savoir si il pourrait avoir le droit a séjour. Il est née au pPortugal mais il a le passeport capverdien, et pour travailler ici il besoin de un récépissé. Est-ce que il a le droit, et notre enfant comme il est née ici il à le droit aussi au titre de séjour?

Par **domat**, le **07/03/2015** à **10:07**

bjr,

pour travailler, votre mari doit être en situation régulière, c'est à dire posséder un titre de séjour l'autorisant à travailler.

si vous êtes en situation régulière, vous pouvez faire une demande de regroupement familial. pour votre enfant, vous pouvez demander un titre d'identité républicain.

vous pourrez demander la nationalité française pour votre enfant né en france à partir de l'âge de 13 ans.

cdt